

DECISION MUNICIPALE n° D20240328-030

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Pôle aménagement	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine – location
Objet	Convention d'occupation de bâtiments avec les SAS LUDWIG PEGOURIER ET PSS		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Deux bâtiments communaux dénommés 5 et 6, sis 1 bis route du Chaudergue à Ussel (19200) sur la parcelle cadastrée ZH 94, sont mis à disposition des SAS LUDWIG PEGOURIER et PSS, représentées par Monsieur Ludwig PEGOURIER et domiciliées 2 et 3 rue du Moulin du Peuch à USSEL (19200).

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée à compter du 28 mars 2024 jusqu'à la date de signature de la vente de ces bâtiments 5 et 6 au preneur.

Article 3 : La mise à disposition est consentie gracieusement.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 28 mars 2024.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE